

DELIBERATION DU BUREAU SYNDICAL

SIED 70

**Syndicat intercommunal d'énergie
du département de la Haute-Saône**

SEANCE DU 20 SEPTEMBRE 2023

Nombre de membres afférents au Bureau syndical : 17

Nombre de membres en exercice : 17

Date de convocation et d'affichage : 8 septembre 2023

PRESENTS : (13 membres)

Mesdames Viviane CARSANA, Virginie LUTHRINGER, Magalie ROSE, Messieurs Jean-Marc JAVAUX, Pascal GAVAZZI, Philippe COMBROUSSE, André GAUTHIER, Daniel NOURRY, Yves PELLETIER, André MARTHEY, Denis DAGOT, Frédéric GUIBOURG, Jean-Luc BRULE.

ABSENTS EXCUSÉS : (3 membres)

Mesdames Marie BRETON, Messieurs Ludovic TABIS, Patrick NECTOUX.

A DONNÉ POUVOIR : (1 pouvoir)

Monsieur Ludovic TABIS à Monsieur Jean-Marc JAVAUX.

VOTE :

Votants : 14 ; pour : 14 ; contre : 0 ; abstention ou nul : 0.

SECRETAIRE DE SEANCE : Monsieur Daniel NOURRY.

DELIBERATION N°3

Monsieur le Président rappelle que le jury de l'appel à projets Maitrise de l'Energie, Bâtiments 2023 s'est tenu le 2 février dernier au cours de la commission Economies d'Energie - Performances énergétiques et Energies Renouvelables du même jour.

Il est précisé que les plans de financement présentés ne tenaient pas compte du Fonds Vert auquel certaines collectivités candidates pouvaient prétendre. Le Jury n'a donc pu effectuer qu'un classement des projets sans pouvoir calculer le montant de financement possible du SIED 70 pour chacun d'eux.

Ainsi, la liste des projets éligibles avait été arrêtée aux 19 premiers dossiers de la liste.

Suite à la notification des Fonds verts, DSIL et autres subventions aux différents lauréats, les plans de financement ont pu être arrêtés définitivement.

Le nouveau décompte de la consommation des crédits notifiés aux 19 lauréats désignés initialement permet de dégager un disponible de 100 741.50 € sur le million d'euros affecté à cette opération.

Monsieur le Président précise que cette somme permet de financer les 3 projets suivants de la liste établie par le Jury et propose donc de retenir ces 3 candidats et d'arrêter la liste définitive des lauréats de l'appel à projets 2023 aux 22 premiers candidats classés par le jury du 2 février 2023.

REÇU EN PREFECTURE

le 25/09/2023

Application agréée E-legalite.com

99_DE-070-257004366-20230920-DELIB3B5200

Le Bureau entendu cet exposé et après en avoir délibéré :

- 1) **DECIDE** de retenir les 3 candidats au-delà de la 19^{ème} place du classement effectué par le Jury du 2 février 2023.
- 2) **ARRETE** la liste définitive des lauréats de l'appel à projets 2023 aux 22 premiers candidats classés par le jury du 2 février 2023.
- 3) **CHARGE** Monsieur le Président de leur notifier les montants des aides attribuées correspondantes.

P J : Liste des lauréats de l'appel à projets MDE 2023.

Pour extrait conforme,

Le Président,

Jean-Marc JAVAUX



REÇU EN PREFECTURE

le 25/09/2023

Application agréée E-legalite.com

99_DE-070-257004366-20230920-DEL IB3B5200